REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTÉ – EGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNE DE LALANDE-EN-SON

DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de BEAUVAIS

Canton de Beauvais II

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

# DU JEUDI 12 JUIN 2025

## PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq, le douze Juin à dix-neuf heures, les conseillers municipaux se sont réunis dans la salle de conseil sur la convocation qui leur a été adressée le 4 juin 2025 par Monsieur Christophe DUQUENOY, Maire.

**Etaient Présents : M. C. DUQUENOY – Mme M. CHEVALIER – M. T. JOUVE**

**Mme L. COTY – Mme I. LAMETA – Mme J. BOULNOIS – Mme A. HORNOY**
**M. J. L HENNOCQUE – M. F.M RAOULT**

**Absents Excusés :**

**M. R. PEREZ (pouvoir à Mme A. HORNOY).**
**Mme C. BREANT (pouvoir à Mme M. CHEVALIER).**
**Mme D. LELOUP (pouvoir à Mme L. COTY).**
**Mme A. VAUTARD**

**Absents non excusés** :
**Mme A. LAGASSE – M. M. PIGEOLET**

**Secrétaire de séance** : **Mme I. LAMETA**

Formant la majorité des membres en exercice.

- Avant de démarrer : je vous demande l'autorisation de rajouter un point supplémentaire.
  Le point 4 devient le point personnel et le point 5 devient affaires diverses.

**DELIBERATION MISE AUX VOIX** :

- *- Ont voté Pour : 9 ; - Ont voté Pour par mandat : 3*
- *- Ont voté contre : 0 ; - Ont voté contre par mandat : 0*
- *- Se sont abstenus : 0 ; - Se sont abstenus par mandat : 0*

### 1 Approbation des procès-verbaux du 13 Mars 2025, du 8 avril 2025 et du 14 avril 2025.

Le maire soumet aux votes les 3 procès-verbaux.

**Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 13 Mars 2025.**

La somme de 350 € sera rajoutée sur le point de la représentation de théâtre par la Compagnie du Silence

- *- Ont voté Pour : 9 ; - Ont voté Pour par mandat : 3*
- *- Ont voté contre : 0 ; - Ont voté contre par mandat : 0*
- *- Se sont abstenus : 0 ; - Se sont abstenus par mandat : 0*

**Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 8 Avril 2025.**

- *- Ont voté Pour : 8 ; - Ont voté Pour par mandat : 3*
- *- Ont voté contre : 0 ; - Ont voté contre par mandat : 0*
- *- Se sont abstenus : 1 ; - Se sont abstenus par mandat : 0*

**Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 14 Avril 2025.**

- *- Ont voté Pour : 9 ; - Ont voté Pour par mandat : 3*
- *- Ont voté contre : 0 ; - Ont voté contre par mandat*
- *- Se sont abstenus :0 ; - Se sont abstenus par mandat*

## 2 Logement sis, 11 rue Principale

Le maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal l'autorisation de mettre en location le logement situé au 11 rue principale à notre coiffeuse qui veut résider dans notre village.
Avant de pouvoir mettre en location nous devons faire la mise aux normes électriques suivant le DEP (**Diagnostic de performance énergétique).**
**Surface logement : 62,38 M2, la maison est classée en E.**
Un devis N°2025-81 a été établi par l'entreprise GMCM ELEC pour la somme de **4.630,05 € TTC.**
Il faudra également prévoir le déplacement de la douche dans la salle de bain.
La future locataire propose de faire les travaux intérieurs de décoration en contrepartie Monsieur le Maire propose de démarrer le loyer que dans 3 mois après la date d'entrée.
Le premier versement de loyer débutera le 1er Novembre 2025.
La location prendra effet au 1er Août 2025.
Je vais faire une étude pour clôturer la maison avec un portail indépendant.

Êtes-vous d'accord de mettre le logement en location :

**DELIBERATION MISE AUX VOIX** :

- *- Ont voté Pour : 9*
- *- Ont voté Pour par mandat : 3*
- *- Ont voté contre :*
- *- Ont voté contre par mandat :*
- *- Se sont abstenus :*
- *- Se sont abstenus par mandat :*

***Montant du loyer du logement : 500 €***

**Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de voter un loyer de 500 € sans les charges (eau, gaz, électricité et la taxe des ordures ménagères) :**

**DELIBERATION MISE AUX VOIX** :

- *- Ont voté Pour : 9*
- *- Ont voté Pour par mandat : 3*
- *- Ont voté contre :*
- *- Ont voté contre par mandat :*
- *- Se sont abstenus :*
- *- Se sont abstenus par mandat :*

***Choix du candidat :***
Êtes-vous d'accord de louer le logement à la coiffeuse de Lalande en Son et son compagnon : Madame Léa RAYMONT et Monsieur Jérémy MARQUES :

**DELIBERATION MISE AUX VOIX** :

- *- Ont voté Pour : 9*
- *- Ont voté Pour par mandat : 3*
- *- Ont voté contre :*
- *- Ont voté contre par mandat :*
- *- Se sont abstenus :*
- *- Se sont abstenus par mandat : 0*

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à louer le logement à Madame Léa RAYMONT et Monsieur Jérémy MARQUES pour la somme de 500 € par mois, à payer mensuellement par virement bancaire auprès du SGC de Méru à partir du 1er Août 2025. Le 1er versement débutera au premier novembre 2025 (En accord entre le bailleur et les locataires).
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bail qui sera établi par Maître Louis-Alexandre Ponthieu, Notaire à Saint Germer de Fly (Oise).
- Autorise Monsieur le Maire à payer les frais d'honoraires pour l'établissement du bail.

## 3 Cimetière : Engazonnement de l'ancien cimetière

Monsieur le Maire explique la situation sur les entretiens des allées du cimetière.
Les agents techniques passent plus de 20 heures par semaine pour le désherbage dans l'ancien cimetière.
(Nous n'avons plus droit d'utiliser de produits phytosanitaires).

Suite à l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires, Monsieur le Maire propose donc d'enherber les allées sauf à l'entrée du vieux cimetière devant l'église.
Cette partie restera en petit gravier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
**DELIBERATION MISE AUX VOIX** :

- *- Ont voté Pour : 9*
- *- Ont voté Pour par mandat : 3*
- *- Ont voté contre :*
- *- Ont voté contre par mandat : 0*
- *- Se sont abstenus : 0*
- *- Se sont abstenus par mandat : 0*
- Autorise Monsieur le maire à procéder à ce changement

## 4 PERSONNEL :

Monsieur le Maire explique le besoin de renforcer l'équipe d'agents techniques pendant la période estivale,
Soit du 18 Juin au 19 septembre 2025, avec une période d'essai d'une semaine.
Pour information : après renseignements pris auprès de France Travail en tant qu'employeur,
il n'y a plus aucune aide (plus de PEC, contrat aidé).
**Salaire en vigueur suivant les taux d'indice :**
**Adjoint Technique Territorial échelon 1 : Indice brut : 367 ;**
**Indice majoré : 366 Montant brut : 1801,74 € pour 35 heures/sem**
M. Gaétan Lohr.

**DELIBERATION MISE AUX VOIX** :

- *- Ont voté Pour : 9*
- *- Ont voté Pour par mandat : 3*
- *- Ont voté contre :*
- *- Ont voté contre par mandat : 0*
- *- Se sont abstenus : 0*
- *- Se sont abstenus par mandat : 0*

## 5 AFFAIRES DIVERSES

- **Rappel des horaires suite a beaucoup de dérives constatées**.

Pour une bonne entente de voisinage et le respect de tous, les travaux de bricolage et de jardinage, l'utilisation d'outils bruyants, de tondeuses à gazon ou de taille-haies ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30.

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h. Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

- **Vendredi étude de sol sur le terrain de sport pour l'antenne relais.**
- **Brocante ce week-end.**

- **Point sur la prochaine rentrée scolaire 2025-2026**

Madame la Présidente présente la répartition des classes pour la prochaine rentrée scolaire 2025-2026.
Classe de M. DETRAU : CE2 : 6, CM1 : 2, CM2 :7

- Classe de Mme Fanny JOIGNIE : GS : 7, CP : 5, CE1 : 8
- Classe de Mme Agnès HULOT : PS : 6, MS : 13

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 20 H 30.

La Secrétaire
Isabelle LAMETA

Le Maire
Christophe DUQUENOY

MAIRIE DE LALANDE EN SON
60590